

Séance publique du 30 janvier 2026**N° 2026-76****Convocation du 23 janvier 2026**

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2026-76

Réseau de chaleur Mériadeck Energies - Raccordement du Musée des Arts Décoratifs et du Design au réseau de chaleur - demande de subvention au FEDER - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique volontariste de décarbonation de son patrimoine et de recours aux énergies renouvelables, la ville de Bordeaux souhaite poursuivre le développement du chauffage par géothermie, à partir du réseau de chaleur métropolitain de Mériadeck. Elle a demandé le raccordement du Musée des Arts Décoratifs et du Design (MADD) à ce réseau qui est alimenté par un forage géothermique donc 100 % énergie renouvelable.

Le raccordement du MADD nécessite une extension du réseau au seul bénéfice de cet abonné (dite « extension particulière »). Le financement de ces travaux, estimés à 571 727,54 € TTC et imputés sur le budget annexe réseaux de chaleur, a fait l'objet de délibérations concordantes de Bordeaux Métropole (2025-447) et de la Ville de Bordeaux (2025-258), respectivement au Conseil métropolitain du 26 septembre 2025 et au Conseil municipal du 30 septembre 2025.

Bordeaux Métropole prend à sa charge 134 828,18 € TTC (120 000€ TTC pour l'extension et 14 828,18€ TTC pour la création de la sous-station). La Ville de Bordeaux verse une subvention d'investissement de 451 727,54 € TTC au budget annexe Réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole.

Le programme FEDER 2021-2027 dédie un volet de son accompagnement financier à des projets en faveur de la transition énergétique et écologique qui concourent à la promotion des énergies renouvelables tels les projets d'extension des réseaux de chaleur.

Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux souhaitent demander une aide financière du FEDER pour ces travaux d'extension du réseau vers le MADD.

En vue de son obtention, la demande de subvention doit faire l'objet d'une convention partenariale entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux, indiquant notamment la répartition de l'aide, qui se fera au prorata des dépenses engagées (23% au bénéfice du budget annexe réseaux de chaleur de Bordeaux Métropole, 77% au bénéfice de la ville de Bordeaux).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2025-447 du 26 septembre 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal de la ville de Bordeaux n°2025-258 du 30 septembre 2025,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération d'extension particulière du réseau de chaleur urbain sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole est éligible au programme FEDER 2021-2027 au titre de la promotion des énergies renouvelables,

CONSIDERANT QUE des financements européens peuvent être sollicités au titre de la promotion des énergies renouvelables pour couvrir une partie des coûts supportés par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : de désigner Bordeaux Métropole comme chef de file pour le montage de la demande d'aide FEDER 2021-2027 au titre de la promotion des énergies renouvelables et dans ce cadre, d'approuver la convention partenariale avec la Ville de Bordeaux relative à l'opération de raccordement du MADD au réseau de chaleur de Mériadeck figurant en annexe,

Article 2 : d'imputer, selon les modalités prévues ci-dessus, l'aide financière du FEDER sur le compte 1317 pour la part Bordeaux Métropole et le versement de la part communale sur un compte de tiers ouvert à cet effet.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------